

# L'ECHO

## Trémouille Saint-Loup

Bulletin Municipal - Spécial Finances

### Le Mot du Maire

Chères Trémouillaises, Chers Trémouillais,

Comme nous en avons pris maintenant l'habitude, nous vous invitons à prendre connaissance de l'état des finances, par le biais de notre Spécial Finances annuel.

Les craintes évoquées, depuis plusieurs années, se sont révélées exactes, le montant des dotations accordées par l'état baisse chaque année (environ - 8%).

Le compte administratif vient d'être clôturé et approuvé le 7 avril 2017. Le budget prévisionnel a également été voté. Ceux-ci vous sont détaillés dans le présent document.

Sachez que nous sommes toujours déterminés à freiner l'endettement de la commune malgré les difficultés.

En marge de ce bulletin, nous avons le regret de vous informer que récemment divers actes de malveillance ont été commis dans notre village à savoir : une borne à incendie a été détériorée à « Hautevialle ». Il s'agit d'un acte délibéré entraînant son remplacement. Coût de l'opération 2 054,70 €. Nous avons déposé plainte auprès de la Gendarmerie afin d'obtenir une indemnisation partielle de notre assureur. La somme de 764,00 € restera à la charge de la commune. Les différentes installations de la Maison des Associations sont régulièrement manipulées par certains utilisateurs, qu'il s'agisse des coupes feux ou des sécurités ventilation. Ces malveillances pourraient provoquer des risques pour la sécurité et mettre ainsi en danger les utilisateurs des lieux.

Nous demandons à ces personnes de mettre un terme à ces incivilités.

Le Maire  
Bruno EYZAT



Eglise et Gîtes 2017

# SPECIAL FINANCES

Directeur de publication : Bruno EYZAT  
Rédaction : Les membres de la commission  
information et communication  
Mise en page : Mairie Trémouille Saint-Loup  
Impression : Mairie Trémouille Saint-Loup  
Tirage : 100 exemplaires  
Dépôt légal : Mai 2017  
Mairie Trémouille Saint-Loup

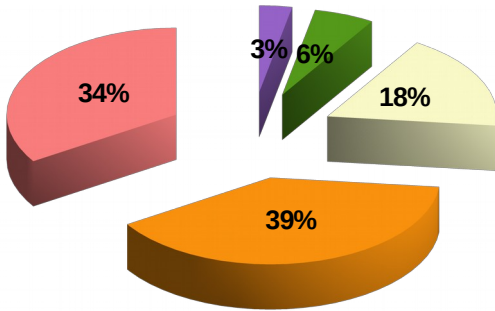
Ne pas jeter sur la voie publique

Le Compte Administratif retrace les dépenses et les recettes inscrites au budget de l'année précédente et réellement exécutées. Ce bilan comptable se distingue en deux sections: la section de fonctionnement et la section d'investissement.

# COMPTÉ ADMINISTRATIF

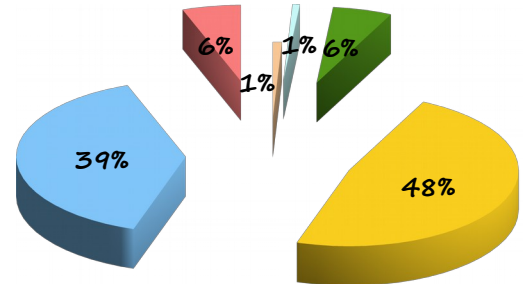
## Section de Fonctionnement

### Dépenses



- Charges à caractère général
- Charges de personnels
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Atténuations de produits

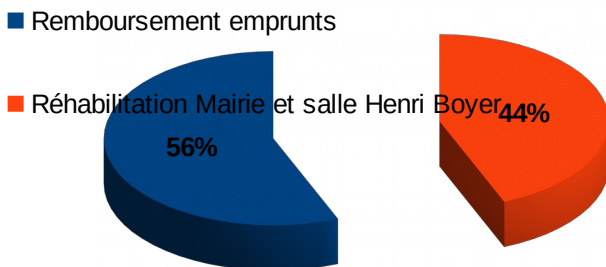
### Recettes



- Produits de produits, prestation de service
- Impôts et Taxes
- Dotations et Participations
- Autres Produits de gestion courante
- Produits exceptionnels
- Atténuation de charges

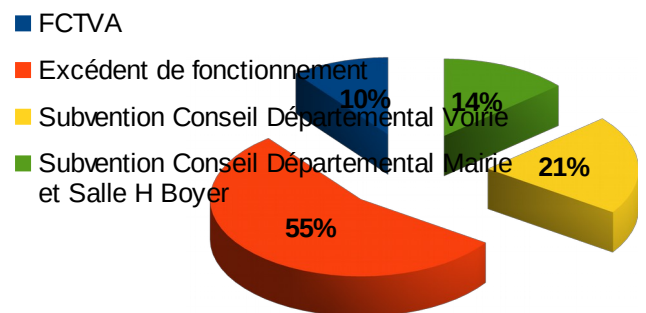
## Section d' Investissement

### Dépenses



- Remboursement emprunts
- Réhabilitation Mairie et salle Henri Boyer

### Recettes



- FCTVA
- Excédent de fonctionnement
- Subvention Conseil Départemental Voivre
- Subvention Conseil Départemental Mairie et Salle H Boyer

## Résultat global de l'exercice 2016

**EXCEDENTAIRE**

**73 731,80 €**

# BUDGET 2017

## Le Budget

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes pour une année donnée.

C'est un acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante.

### Dépenses

### Section de Fonctionnement

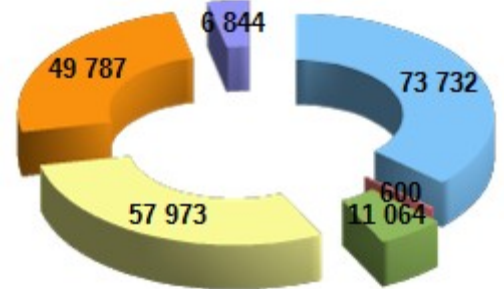
### Recettes



La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à

**200 000,00 €**

- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Autres charges de gestion courante
- Atténuation de produits
- Dépenses imprévues
- Virement à la section d'investissement

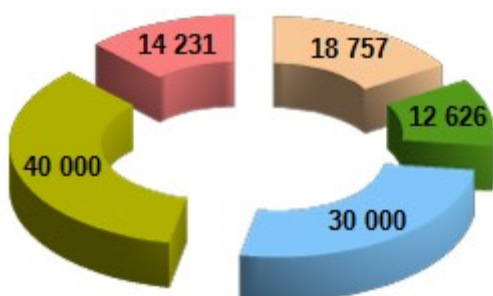


- Produits de services du domaine
- Impôts et Taxes
- Dotations et Participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits exceptionnels
- Excédent de fonctionnement reporté

### Dépenses

### Section d'investissement

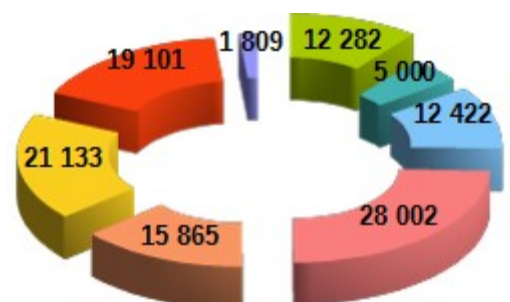
### Recettes



La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à

**115 614,00 €**

- Remboursement d'emprunts
- Voirie 2016
- Voirie 2017
- Reste à réaliser Salle Henri BOYER
- Déficit reporté n-1



- FCTVA
- Excédent de fonctionnement capitalisé
- Subvention Voirie 2016
- Subvention Voirie 2017
- Emprunts et Dettes
- Virement de la section de fonctionnement
- Produits des cessions
- Reste à réaliser Salle Henri BOYER



La borne incendie à « Hautevialle » a été détériorée. Il s'agit d'un acte délibéré. Celle-ci vient d'être remplacée par l'Entreprise LEMONNIER pour un montant de 2 054,70 €. L'assurance de la commune remboursera la somme de 1 290,70 €.

L'une des jardinières disposées sur la place du village a été vandalisée, à notre grand regret.



## INFOS DIVERSES

### Modernisation de la délivrance des Cartes Nationales d'Identité



Suite à la réforme des modalités d'instruction des demandes de cartes nationales d'identité, la mairie de Trémouille Saint-Loup n'est plus en mesure d'accepter les demandes de CNI « papier »

**depuis le 21 mars 2017**

Les usagers doivent se rendre dans les seules mairies équipées d'un dispositif de recueil.

Les mairies habilitées à les recevoir et proches de Trémouille Saint-Loup sont :

- Mairie de ROCHEFORT MONTAGNE tél : 04 73 65 82 51
- Mairie de BESSE ET SAINT ANASTAISE tél : 04 73 79 50 12
- Mairie de YDES tél : 04 71 40 82 51
- Mairie d'USSEL tél : 05 55 46 54 00

**Attention pour toute demande de CNI il convient de prendre RENDEZ-VOUS avec la mairie concernée.**

Les usagers devront être en possession de tous les documents demandés lors du dépôt du dossier, y compris la pré-demande. Elle se fait en ligne à l'adresse suivante : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Le secrétariat de mairie reste à votre disposition pour vous aider dans vos démarches



Arnaud Pizzas  
est présent à  
Trémouille Saint-Loup  
Parking Mairie  
Le Mardi  
de 17 h 30 à 21 h 30  
Tél : 06.83.20.12.98

Horaires ouverture Mairie  
Lundi, Mardi et Mercredi  
8 h 00 - 12 h 00  
Jeudi 13 h 15 - 17 h 45  
Permanence du Maire  
Mr le maire reçoit  
sur rendez-vous

Mairie TREMOUILLE  
SAINT-LOUP  
Tél : 04.73.22.21.31  
Fax : 04.73.22.23.58  
Email :  
tremouillestloup@wanadoo.fr  
Site internet :  
[www.tremouille-saint-loup.fr](http://www.tremouille-saint-loup.fr)



Déchetterie de Bagnols

Nouveaux Horaires  
Mardi, Jeudi et Samedi  
9 h 00 à 12 h 00  
13 h 00 à 17 h 00